

40^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS (26 juin 2026)

1. Salutations et ouverture

- 1.1 Salutations
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Élection des scrutateurs
- 1.4 Constatation du quorum

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la 39^e Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025

Proposition du Conseil d'administration : approbation

4. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2025

- 4.1 Présentation du rapport de gestion 2025
- 4.2 Approbation du rapport de gestion 2025 (à l'exception des comptes annuels)
Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion 2025 (à l'exception des comptes annuels).
- 4.3 Présentation des comptes annuels 2025
- 4.4 Présentation du rapport 2025 de l'organe de révision
- 4.5 Approbation du bilan, des comptes annuels et prise de connaissance du rapport de l'organe de révision
Le Conseil d'administration demande de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'approuver les comptes annuels 2025.

5. Attribution du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose le report à nouveau du déficit de l'exercice.

6. Décharge du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose que décharge lui soit donnée pour l'exercice 2025.

7. Modifications des Statuts

Réduction du capital-actions et modification des Statuts, proposition du Conseil d'administration
Approbation de la réduction du capital-actions et de la modification des Statuts

8. Élections au Conseil d'administration

- 8.1 Démissions: Theo Stolz, Patrick Zimmermann, Prof. Peter F. Amacher
- 8.2 Élection annuelle des administrateurs
Le Conseil d'administration propose d'élire pour une nouvelle année tous les administrateurs se présentant à une réélection. Ce sont : Gerhard Züger, Dr. Markus Giger, Andreas Kleeb comme représentant de la Fondation, Beat Scheuter comme représentant de l'Association, Michael Stähli
- 8.3 Nouvelles élections
Le Conseil d'administration propose d'élire comme nouveaux administrateurs Prof. Dr. Viktor Sigrist, Reto Ebnöther, Samuel Hofman
- 8.4 Élection annuelle du Président du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose d'élire Gerhard Züger Président du Conseil d'administration en tant que successeur de Prof. Peter F. Amacher

9. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision pour une période administrative d'une année.

10. Aperçu sur la saison 2026



DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA

II. Propositions des actionnaires

Pour autant qu'elles aient été présentées par écrit jusqu'au 16 mai 2026. Les propositions présentées hors de ce délai ne pourront pas être traitées dans le cadre de la présente Assemblée générale.

II. Divers et clôture de l'Assemblée générale

Une petite collation sera offerte à l'issue de l'Assemblée générale

Documents

Le rapport de gestion et les comptes annuels peuvent être téléchargés dès le 19 mai 2026 depuis notre site Internet sous www.dfb.ch, Rubrique «Generalversammlung 2026» ou en utilisant le lien:
<http://www.dfb.ch/fr/stories/generalversammlung-2026>

Droit de vote

Tous et toutes les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions du DFB SA au 1er juin 2026 sont autorisés à voter. Les actionnaires qui vendent leurs actions après cette date et jusqu'à la date de l'Assemblée générale ne sont pas autorisés à voter. Les registre des actions reste également fermé pour les nouveaux actionnaires jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Procurations

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale sont invités à se faire représenter soit par un autre actionnaire (celui-ci ne peut représenter que 10% des actions au maximum, y compris ses propres actions), soit par le représentant indépendant selon art. 639c CO, Monsieur Andreas Aebersold, Kehlenmatt 5, 5712 Beinwil am See ou par E-Mail an andi.aebersold@bluewin.ch. L'inscription avec la procuration remplie et signée doivent être retournées au DFB SA au plus tard jusqu'au 11 juin 2026. Sans autre instruction, le droit de vote sera appliqué selon les propositions présentées par le Conseil d'administration.

Décisions

Les décisions ne peuvent être prises que sur les objets figurant dans l'invitation (exceptions selon art. 10 des Statuts). Les propositions des actionnaires à l'attention de la prochaine Assemblée générale peuvent toutefois être présentées pendant toute l'année. Une proposition qui doit être reprise à l'ordre du jour doit cependant parvenir au DFB SA au plus tard 40 jours avant la date de l'Assemblée générale. Si elle parvient plus tard, mais au moins jusqu'au 11 juin 2026, la proposition pourra être traitée mais ne pourra pas faire l'objet d'une décision.